



Droit des contrats (60 heures)

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux collaborateurs :

- Permettre au collaborateur d'analyse et de mesurer les risques contractuels. Savoir rédiger les clauses essentielles et maîtriser les principes juridiques.

Public et pré requis :

- Groupe max : 8 stagiaires
- Tout nouveau collaborateur
- Pas de pré-requis

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Remise d'exercices papier
- Support de cours papier

Suivi et évaluation des résultats :

- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

Date et lieu :

- Nombre heures de formation : 60h
- Date : sessions de formation
- Lieux : Villeneuve d'Ascq

Programme :

- Définition du contrat
- Classification des contrats, selon :
 - L'économie du contrat
 - Selon la personne des contractants
- La conclusion du contrat
 - Conditions relatives aux contractants
 - La qualité pour contracter
 - La volonté pour contracter
 - Conditions relatives au contrat, lui-même
 - La forme du contrat
 - Le contenu du contrat
 - La nullité du contrat
 - La mise en œuvre de la nullité
 - Les effets de la nullité
- La force du contrat
 - Le champ de la force du contrat
 - Les personnes liées par le contrat
 - Les obligations créées par le contrat
 - L'efficacité des contrats dans le temps
 - Le non-respect du contrat
 - L'impossibilité d'exécution
 - La défaillance d'exécution

